Envoyé en préfecture le 25/07/2023
Reçu en préfecture le 25/07/2023
Publié le 25 JUIL. 2023
ID : 085-200023778-20230720-DL_2023_05_03A-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION
n° 2023 - 05 - 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 13 juillet, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Tiphanie JACOMINO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Béatrice JUSTIN à Nicole BOULINEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Christine CRESTOIS / Valérie VECCHI à Jocelyne SERVADEI.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

Rapport sur la Mutualisation au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 25/07/2023
Reçu en préfecture le 25/07/2023
Publié le 25 JUIL. 2023
ID : 085-200023778-20230720-DL_2023_05_03A-DE

En application de l'article 80 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique le Président de l'EPCI n'est plus tenu d'établir un rapport relatif aux mutualisations comportant un schéma de mutualisation (dont l'avancement est présenté chaque année lors du DOB ou du vote du budget), dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Néanmoins, il apparait aujourd'hui important de présenter un rapport sur la mutualisation et les résultats de l'enquête menée auprès des communes en 2022 ainsi que, par le biais de Groupes de Travail, de réfléchir aux besoins prioritaires en matière de mutualisation et à leur mise en œuvre.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de ce rapport et d'émettre un avis de principe sur la création de deux Groupes de Travail distincts, un comprenant les Maires ou un représentant des communes membres de l'Agglomération et un autre comprenant les DGS des communes membres de l'Agglomération.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 juin 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : de prendre acte du rapport 2022 relatif à la Mutualisation au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ;

<u>Article 2</u> : d'émettre un avis de principe sur la création d'un Groupe de Travail « Maires » et un Groupe de Travail « DGS ».

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 25 juillet 2023

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 25 JUIL. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 JUIL. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.